

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois et le douze janvier à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/01/2023

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean-François FAURE,
Mme Jeanne RODRIGUEZ, M. Christophe SARAYOTIS, M. E. COZON,
M. Pierre VIEUX

Absents excusés : M. Jean PUZENAT ayant donné procuration à M. Christophe SARAYOTIS
M. Frank BRESSON ayant donné procuration à Mme Christine TERRAIL

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal du précédent conseil lu à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

1/ Le Maire propose de faire réaliser une étude concernant les grilles de protection des vitraux de l'Église.

2/ Le Maire propose de faire réaliser une étude concernant la réfection de la route du Vialaret et les possibilités de financement.

3/ Le Conseil municipal est informé qu'une réunion est prévue le 31/01/2023 à 9h00 avec Monsieur Espinasse - représentant du Centre Technique Départemental (CTD de Valence) - au sujet des routes communales.

4/ Discussion ouverte : intérêt communal manifesté pour un projet urbanistique.

5/ Projet « Aire de services de Camping-cars », les dossiers de demande de subventions - en complément du dossier DETR (Dotation des équipements des Territoires Ruraux) - seront présentés aux possibles co-financeurs : Région et CCVD.

6/ Commission forestière : les biens vacants et sans propriétaire connu ont été identifiées
La réunion de travail est prévue le 31/01/2023

*19h30 Christine Terrail, excusée, quitte le Conseil Municipal
M. Sarayotis reprend le rôle de secrétaire de séance*

7/ Déplacement du Chemin Rural 29 : Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18/11/2022 au 17/12/2022, le registre ne fait apparaître aucune opposition à son nouveau tracé, la continuité du chemin est assurée, l'emprise du GR9 est conservée et son déplacement adopté à : 5 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (JF Faure et P. Vieux).

Délibération N°2023-12-01

La séance est levée à 21h00.

Le Prochain CM se déroulera le 09/02/2023

